



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/05/2025

Date d'affichage

16/05/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle

Procuration(s) :

Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_027

Objet : SUPPRESSION DE 2 EMPLOIS AU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

Il est rappelé au Conseil Municipal le départ à la retraite d'un technicien principal de 2ème classe (ancien responsable du Foyer-restaurant), à temps complet, au 01/08/2024. Cet agent avait été remplacé préalablement à son départ à la retraite.

Il est également rappelé qu'un adjoint technique (agent d'entretien), à temps non complet (6/35ème), a également fait valoir ses droits à la retraite au 31/12/2024. Les heures de travail et missions de cet agent ont depuis été attribuées à un autre agent de la collectivité à temps non complet afin de le donner un volume horaire hebdomadaire de travail plus important.

Il est en conséquence proposé de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité en supprimant les emplois permanents de :

- technicien principal de 2ème classe à temps complet,
- d'adjoint technique à temps non complet – 6/35ème.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 14 mai 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de supprimer les emplois permanents de technicien principal de 2ème classe à temps complet et d'adjoint technique à temps non complet – 6/35ème à compter du 01/07/2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,